



LE CENTRE
> D'ETUDES
OLYMPIQUES

Programme de bourses de recherche olympique avancée

Objectifs, règlement et
principes d'application

Concours 2022/2023

08.11.2021

> TABLE DES MATIERES

1.	Objectif	3
2.	Admission	6
3.	Procédure de dépôt des candidatures et délai	7
4.	Indemnités	8
	Dépenses autorisées	8
	Dépenses non autorisées	8
5.	Modalités d'attribution et de notification	9
6.	Publications et engagements	9
7.	Informations complémentaires	11
	Comité de sélection	11
	Liste complète des projets récompensés	11
8.	Secrétariat	11

1. OBJECTIF

Le principal objectif de ce programme de bourses du Centre d'Études Olympiques (CEO) est de promouvoir les recherches avancées sous l'angle des sciences humaines ou sociales menées par des chercheurs confirmés dans des domaines de recherche prioritaires définis chaque année par le CIO.

> Pour le concours 2022/2023, les domaines de recherche prioritaires sont les suivants :

1. **Des environnements sportifs sûrs** – Recherche sur les expériences des athlètes, des entraîneurs et des organisations sportives afin d'identifier des initiatives fondées sur des données probantes pour protéger les athlètes de tous âges contre toutes les formes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'abus dans le sport. Intérêt particulier pour les populations vulnérables ; athlètes adultes ; utilisation d'études observationnelles et ethnographiques ; recherche sur la prévalence et l'incidence de la violence, du harcèlement, de la discrimination et/ou des abus dans différents sports dans des régions peu étudiées ; et initiatives qui adoptent une approche centrée sur l'athlète.
2. **Santé mentale et bien-être des athlètes d'élite** – Recherche identifiant de bonnes pratiques et/ou menant à des recommandations sur l'amélioration des connaissances en matière de santé mentale chez les athlètes, leur entourage et/ou dans les organisations sportives – Intérêt particulier pour les études de cas interculturelles incluant des athlètes femmes et hommes de différents sports.
3. **Santé mentale des athlètes d'élite** – Recherche explorant la mise en œuvre de services de soutien à la santé mentale des athlètes d'élite lors d'événements internationaux et/ou nationaux et/ou dans les environnements d'entraînement quotidiens et évaluation de leur efficacité.
4. **Moyens de subsistance des Olympiens** – Recherche visant à évaluer les niveaux moyens d'actifs physiques et financiers par une comparaison entre différents pays à faible, moyen et haut revenu, y compris différents sports individuels et d'équipe.
5. **Entraîner et encadrer les athlètes de la génération Z** – Comment encadrer les jeunes athlètes de haut niveau (tranche d'âge : 15-18 ans), comprendre leurs attentes, développer des relations constructives avec eux, inclure des valeurs dans leur entraînement, et identifier les défis, les compétences et les stratégies à privilégier sur la base d'études de cas, notamment de divers sports d'été et d'hiver sur différents continents.

6. **Évaluation de l'héritage olympique** – Étudier l'héritage à l'aide d'approches empiriques, fondées sur des données probantes. La priorité sera accordée aux études portant sur des éditions des Jeux Olympiques peu étudiées – les Jeux d'été pour la période allant de 1972 à 2004 et les Jeux d'hiver pour la période allant de 1968 à 2006 – et sur les candidatures olympiques. Les candidats intéressés par le sujet trouveront dans l'[Olympic World Library](#) une revue systématique des publications universitaires sur l'héritage des Jeux Olympiques de 1896 à 2016 (voir [ici](#)).
7. **Utilisation des sites olympiques après les Jeux** – Suivi et évaluation de l'utilisation à long terme des sites olympiques par le biais d'une approche axée sur des données probantes. Le CIO vient d'achever un inventaire complet de l'utilisation des sites olympiques après les Jeux, identifiant un besoin de recherche supplémentaire sur : a) les investissements en capital et les frais de fonctionnement/revenus des sites ou noyaux de sites qui ont accueilli des compétitions des Jeux Olympiques, pendant de longues périodes et b) les données de base sur la fréquence d'utilisation des sites (exprimée en taux d'occupation, nombre d'événements par an et nombre d'utilisateurs/visiteurs).
8. Élaboration d'une méthodologie pour une recherche longitudinale complète sur les [programmes d'éducation olympique dirigés par le COJO](#) ; leur rôle et leur impact potentiel dans la promotion de l'Olympisme au niveau national (dans le pays hôte) et mondial ; et leur contribution au succès des Jeux et à la création de bénéfices durables pour les jeunes sur le territoire hôte.
9. Analyse de la [contribution des CNO, par le biais de programmes et d'activités, à la création d'un monde meilleur grâce au sport](#) (veuillez-vous référer au programme mondial des valeurs olympiques dans le [plan 2021-2024 de la Solidarité Olympique](#)) – Tendances, opportunités et défis basés sur l'étude d'une sélection de CNO de tailles et de cultures diverses et de différents continents.
10. Preuves de la [contribution du Mouvement olympique, du secteur du sport et/ou du secteur du développement par le sport aux objectifs de développement durable](#) – Recherche basée sur des études de cas et sur l'analyse de l'impact des initiatives sportives, notamment celles organisées au niveau local, et leur intégration dans une approche fondée sur les droits humains.
11. Enquêtes sur le [rôle qu'une pratique sportive en toute sécurité peut jouer dans les crises humanitaires](#) et sur l'impact que cette pratique peut avoir sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les jeunes déplacés à l'intérieur de leur pays et les communautés d'accueil (impact sur le bien-être psychosocial, la santé mentale, la cohésion sociale et l'intégration sociale) – De quelle manière les espaces sûrs et la pratique du sport en toute sécurité contribuent à la protection des filles et des garçons. (Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la "[Boîte à outils Sport pour la protection : planification avec des jeunes en situation de déplacement forcé](#)" créée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, le CIO et Terre des hommes.
12. Initiatives des organisations sportives visant à améliorer [l'accès effectif des femmes à des rôles et à des postes, notamment de direction, dans l'administration et la gouvernance des organisations](#) – Analyse des bonnes pratiques/politiques incluant des preuves empiriques de changement/amélioration des CNO et des fédérations nationales de sport dans les pays du Sud.

13. Analyse des facteurs sociodémographiques ayant un impact sur le [taux de maintien et ou d'abandon de la pratique sportive de base au niveau local au sein des groupes vulnérables](#) (par exemple les femmes/jeunes filles, les LGBTQI+, les BAME, etc.) afin de suggérer des initiatives fondées sur des données probantes et des résultats mesurables dans un environnement inclusif et sûr.
14. Origines des [uniformes différenciés pour les athlètes hommes et femmes](#) aux Jeux Olympiques – Considérations sociologiques, culturelles et éthiques.
15. La [place du sport et de l'activité physique dans le secteur de la santé](#) – et/ou en collaboration avec le secteur de la santé - comme outils de prévention et de soins de santé de base contre les maladies non transmissibles. Recherche sur la base de l'analyse des tendances dans le discours politique des stratégies et programmes des gouvernements nationaux en réponse à la pandémie de COVID-19, avec un intérêt particulier pour les futurs pays hôtes des Jeux Olympiques.
16. Dans quelle mesure les gouvernements des [pays hôtes des Jeux Olympiques](#) récents et à venir ont-ils cherché à développer et à [utiliser des programmes de sport et d'activité physique](#) avec de multiples parties prenantes publiques et privées [à des fins de santé publique](#) ? Comment ces programmes sont-ils élaborés et quel est le degré de collaboration entre les acteurs concernés (secteurs du sport et de la santé) dans ce contexte, en tant qu'outil de prévention et de soins de base contre les maladies non transmissibles.
17. Analyse des moyens et méthodes (y compris évaluation) mis en œuvre par les [Fédérations Internationales de sport](#) et les [CNO](#) pour transmettre et appliquer les règles d'éthique et d'intégrité établies par le Mouvement olympique, à savoir le [Code d'éthique](#), les [Principes universels de base de bonne gouvernance](#) et [le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions](#).
18. Analyse historique, sociologique et/ou psychologique [de la relation entre la pratique sportive et l'audience](#) à partir d'une série d'études de cas transculturelles incluant différents contextes sportifs.
19. La [dimension économique du secteur du sport](#) – Méta-analyse des études déjà réalisées évaluant le PIB, l'activité économique et l'emploi liés au sport .

Un objectif complémentaire de ce programme est d'encourager les candidats à consulter les collections du CEO lorsqu'elles apportent une valeur ajoutée à la recherche.

2. ADMISSION

Peuvent être candidats les enseignants universitaires, maîtres de conférences et autres chercheurs ayant obtenu leur doctorat, occupant actuellement une fonction universitaire/de chercheur et/ou rattachés à une université pour la durée de la bourse (depuis le dépôt de la candidature jusqu'à la remise du rapport final).

Les candidats doivent soumettre une proposition directement liée à au moins un des domaines de recherche susmentionnés. Les projets de recherche seront acceptés uniquement si les candidats justifient clairement que les résultats seront pertinents au regard de la problématique actuelle du domaine prioritaire concerné. Les projets portant sur les sciences (à savoir la biomécanique, la physiologie, la médecine, les neurosciences, etc.) ne seront pas acceptés.

Les autres critères d'admission sont les suivants :

- Les candidats doivent maîtriser le français ou l'anglais.
- Les candidats peuvent se présenter individuellement ou collectivement.
- Dans le cas d'une candidature collective :
 - o l'ensemble des membres du groupe de recherche devra répondre à tous les critères d'admission. Toutefois, dans des circonstances particulières, un membre du projet pourrait être un représentant d'une organisation sportive, d'un organisme gouvernemental ou d'une institution non universitaire si sa contribution est essentielle au projet et est clairement justifiée ;
 - o un des membres du groupe devra être nommé coordinateur et assurer le lien avec le CEO ;
 - o les candidatures collectives interdisciplinaires et interculturelles sont encouragées.

Ces critères d'admission seront strictement appliqués.

3. PROCEDURE DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DELAI

Les dossiers de candidature et toute la documentation complémentaire devront être rédigés dans l'une des deux langues officielles du Mouvement olympique, à savoir le français ou l'anglais.

Les dossiers de candidature complets devront comprendre les informations suivantes :

1. Le formulaire officiel de candidature dûment complété. Le [formulaire](#) ainsi que la [marche à suivre pour le compléter](#) sont disponibles sur le [site Internet](#) du CEO.
2. Une preuve officielle et actuelle d'emploi (annexe 1), incluant le statut universitaire/de chercheur, rédigée sur papier à en-tête et validée par l'université du candidat (dans le cas d'une candidature collective, à soumettre pour chaque membre).
3. S'il s'agit d'une candidature collective, un bref curriculum vitae (annexe 2) (maximum deux pages par membre) contenant des informations fondamentales sur la formation, les responsabilités universitaires passées et actuelles ainsi que l'expérience professionnelle du(des) membre(s) collaborant avec le coordinateur du projet.
4. Si la proposition de recherche implique des entretiens, des enquêtes ou toute autre méthodologie impliquant des personnes, un certificat indiquant que le projet a été revu et approuvé par le comité d'éthique de l'université (annexe 3) doit être transmis.

Le délai pour soumettre les candidatures est fixé au **31 janvier 2022**. Passé ce délai, les dossiers incomplets ou les nouvelles candidatures ne seront pas acceptés. Le CEO enverra une confirmation de l'acceptation de la candidature d'ici le 7 février 2022.

4. INDEMNITES

Les candidats sélectionnés recevront une bourse de recherche de 20 000 USD maximum par projet. Le comité de sélection du programme de bourses décidera du montant total alloué après analyse de tous les éléments de la candidature.

DEPENSES AUTORISEES

Les dépenses de recherche essentielles et directement liées au projet, comme suit :

- frais de déplacement (en classe économique) et de séjour si en dehors du lieu de résidence du candidat et autres dépenses liées à la recherche essentielle sur le terrain;
- frais de traduction pour tout matériel de recherche pertinent ;
- hébergement et développement de sites web ;
- ateliers et groupes de discussion ;
- honoraires d'experts;
- autres dépenses pertinentes liées à la recherche.

Les frais pour l'assistance à la recherche seront pris en charge lorsque cela est essentiel et dûment justifié. Le détail du nombre de jours, des tâches à accomplir ainsi que du tarif journalier doit être communiqué.

Les dépenses relatives à la diffusion des résultats de recherche des candidats (par exemple publication en libre accès, participation à des conférences) sont acceptées à hauteur de maximum 20 % du budget total.

DEPENSES NON AUTORISEES

- Salaire et/ou bénéfice accessoire, assurance comprise ;
- Frais d'inscription à des cours ;
- Supervision ou support institutionnel ;
- Dépenses antérieures à la date d'attribution de la bourse ;
- Achat de matériel électronique (ordinateur, caméra, etc.).

La bourse sera versée par le biais de l'institution universitaire du candidat (ou coordinateur) retenu selon le calendrier suivant : une moitié lorsque la bourse est allouée et une moitié à la réception du rapport de recherche final. Ce calendrier peut exceptionnellement être adapté si la plupart des dépenses liées à la recherche sont prévues au cours des six premiers mois du projet.

5. MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE NOTIFICATION

Le comité de sélection du concours est composé d'experts mondialement reconnus pour leur participation active à des études olympiques, ainsi que de représentants du CEO. L'administration du CIO et des répondants académiques participent également au processus de sélection. Les décisions se prennent sur la base de la qualité du dossier de candidature, de l'importance de la recherche proposée pour au moins un des domaines de recherche prioritaires, de l'intérêt des résultats escomptés pour les programmes et/ou activités du CIO, de la faisabilité du projet et des compétences du(des) candidat(s) à mener à bien la recherche de manière satisfaisante.

Ces mêmes critères seront pris en compte par le CEO pour déterminer d'année en année le nombre maximal de bourses attribuées.

Les résultats du concours seront notifiés aux candidats en juin 2022.

Une description détaillée de la procédure d'évaluation et de sélection ainsi que la liste des répondants académiques qui ont participé au programme sont disponibles sur nos [pages Internet](#).

6. PUBLICATIONS ET ENGAGEMENTS

Toutes les bourses sont subordonnées à la signature du "Contrat lié au projet de recherche" ("le Contrat") par le candidat retenu, ou le coordinateur dans le cas de demandes collectives, et son université. Le Contrat décrit les modalités et les conditions de la collaboration entre le boursier, son université et le Centre d'Études Olympiques. Les candidats, ou les coordinateurs en cas de demandes collectives, sont priés de lire le [Contrat](#) et d'en informer leur université avant de soumettre une demande.

Les boursiers devront programmer au moins deux séances avec les membres de l'administration du CIO associés au projet : une au début de leur projet de recherche et une après le dépôt du rapport de recherche final. Si nécessaire, une séance additionnelle pourrait être organisée après la soumission du rapport intermédiaire. Pour les boursiers qui n'ont pas besoin de consulter les collections du CEO, les rencontres seront organisées en ligne. Il est vivement recommandé à ceux qui prévoient de consulter les collections du CEO de combiner en un seul voyage à Lausanne leur première séance avec le personnel du CIO et leur visite au CEO. Le CEO prendra contact avec les boursiers afin de planifier leur venue.

Les boursiers s'engagent à fournir au CEO les documents suivants (version électronique), en français ou en anglais :

- un rapport intermédiaire six mois après avoir été informés de l'octroi de la bourse, comprenant une description de l'état d'avancement du projet (2 000 mots maximum) et un aperçu des dépenses encourues jusque-là ;
- un rapport de recherche final avant mi-juin 2023. Le rapport final, qui pourra être publié par le CEO, sera constitué de trois parties :

1. Premier document (environ 50-60 pages) :

- un résumé (200 mots maximum) et une liste de mots clés ;
- une synthèse comprenant une courte description du sujet de recherche et de ses objectifs et soulignant les principaux résultats, conclusions et recommandations le cas échéant (environ 1 200 – 2 000 mots) ;
- le rapport incluant le sujet de recherche et ses objectifs ; la méthodologie appliquée ; et une présentation détaillée des résultats, conclusions et recommandations, le cas échéant, du projet de recherche ;
- Les annexes comportant toute information supplémentaire intéressante pour le projet.

2. Deuxième document :

- Une présentation Powerpoint ou un infographique résumant les objectifs, la méthodologie et les résultats clés du projet de recherche.

3. Troisième document :

- Une comptabilité financière de tous les fonds fournis par le CEO. Cette dernière partie doit être envoyée dans un document séparé ([modèle](#) fourni par le CEO).

Les boursiers s'engagent à publier et à diffuser les résultats de leur recherche au sein du milieu universitaire. Ils veilleront également à ce que toutes les publications ou productions à venir, utilisant entièrement ou partiellement les résultats obtenus grâce à la bourse de recherche, mentionnent de manière appropriée le Centre d'Études Olympiques du CIO et le programme de bourses de recherche olympique avancée. De plus, ils feront parvenir ces publications ou productions au CEO.

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COMITE DE SELECTION

Pour le programme de bourses de recherche olympique avancée 2021/2022, le Centre d'Études Olympiques a reçu 37 candidatures et alloué 5 bourses. Le comité de sélection, qui est chargé de recommander au CEO les projets à récompenser, était composé des experts suivants :

- Marion KEIM LEES (University of the Western Cape, Afrique du Sud)
- Sigmund LOLAND (Norwegian School of Sport Sciences, Norvège)
- Ana Maria MIRAGAYA (Universidade Estácio de Sá, Brésil)
- Hisashi SANADA (Tsukuba University, Japan)
- Benoît SEGUIN (University of Ottawa, Canada)
- Tracy TAYLOR (Victoria University, Australie) et
- Thierry ZINTZ (Université catholique de Louvain, Belgique).

Ce comité a pris en considération l'évaluation rendue par une sélection de [répondants académiques](#) et les départements concernés du CIO.

LISTE COMPLÈTE DES PROJETS RÉCOMPENSÉS

La liste complète des projets financés par le Centre d'Études Olympiques depuis la création de ses programmes de bourses en 1999 est disponible [ici](#). Disponible en anglais uniquement, cette liste est organisée par thèmes et propose l'accès au texte intégral du projet lorsque ce dernier est disponible en ligne.

8. SECRETARIAT

Pour de plus amples informations concernant le programme de bourses de recherche olympique avancée, veuillez contacter le CEO [par courriel](#) ou téléphone (+41 21 621 6611).

Pour en savoir plus sur les activités et les collections du Centre d'Études Olympiques, veuillez consulter nos [pages Internet](#).